

LA TRANSFORMATION DU « MODÈLE QUÉBÉCOIS » : PREMIER PORTAIT DES IMPACTS

**Mireille Paquet (Concordia University),
Chedly Belkhodja (Concordia University),
Sarah-Monique Chanona (Concordia University)**

A Pathways to
Prosperity Project

May 2017

La transformation du « modèle québécois » : premier portait des impacts

Mireille Paquet (Concordia), Chedly Belkhodja (Concordia) et Sarah-Monique Chanona (Concordia)

Ce rapport présente les résultats obtenus dans le cadre du projet « La transformation du “modèle québécois” : premier portait des impacts », financé par le partenariat Voies vers la prospérité : Canada. Ce projet a été réalisé par des membres du Centre pour l'évaluation des politiques d'immigration (CEPI) de l'Université Concordia.¹ Ce projet de recherche a comme objectifs : 1) d'analyser la nouvelle orientation du gouvernement du Québec en matière d'immigration et d'intégration ainsi que 2) d'évaluer son impact sur les acteurs sociétaux, en particulier les organismes de prestation de service et les institutions publiques. Les pages suivantes résument les grandes lignes de la politique et présentent, avec plus de détails, les réactions des acteurs de terrain. Ce rapport se conclut par l'identification d'éléments pouvant alimenter des recherches subséquentes. L'équipe de recherche tient à remercier les personnes qui ont participé gracieusement à ce projet.

La nouvelle politique

En février 2016, le gouvernement du Québec a lancé une nouvelle politique gouvernementale d'immigration; intitulée « Ensemble, nous sommes le Québec. Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion » (ci-après « la nouvelle politique » ou « la politique »), elle fut présentée accompagnée d'une stratégie d'action visant à guider la mise en œuvre de la politique entre 2016 et 2021 (Québec 2015b). La nouvelle politique représente un effort concerté, mené par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDI), afin de revitaliser l'approche québécoise en la matière. À ce titre, et aux dires du premier ministre du Québec, cette politique vient actualiser l'action du Québec, 25 ans après l'adoption de l'Énoncé *Au Québec pour bâtir ensemble* (Québec 2015a, v; Québec 1990). La ministre responsable, Kathleen Weil, propose que cette politique représente « un document fondamental qui permettra d'instaurer un système d'immigration d'avant-garde et performant, plus en adéquation avec les besoins de la société québécoise » (Québec 2015a, vii). En tant que politique gouvernementale, *Ensemble, nous sommes le Québec* a des conséquences pour l'ensemble des ministères québécois œuvrant de près ou de loin avec les nouveaux arrivants qui sont actifs dans les questions liées à la diversité². De même, en raison des relations d'interdépendances fortes entre le gouvernement du Québec et les acteurs communautaires actifs dans les domaines liés à l'immigration et à l'intégration, cette politique a le potentiel de précipiter des changements dans le modèle québécois d'immigration.

¹ Pour en apprendre plus sur les travaux du CEPI, visitez le :

<https://www.concordia.ca/artsci/polisci/research/cepi.html>

² Ceux-ci incluent, à titre non exhaustif : le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de la Famille, le ministère de la Justice, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Sécurité publique, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et l'Office des professions du Québec. Il convient de consulter la stratégie d'action afin de mieux comprendre l'approche transversale prônée par cette politique, ainsi que les façons dont les différents ministères québécois sont mobilisés afin de la mettre en œuvre.

Afin d'élaborer la politique, une consultation publique ainsi que des consultations particulières se sont déroulées entre décembre 2014 et février 2015. Plusieurs organismes communautaires, tout comme des acteurs du monde municipal, des chercheurs et des représentants de plusieurs secteurs économiques ont été entendus dans ce cadre. Des recherches ont également nourri l'élaboration de la politique, dont des travaux sur la reconnaissance des compétences et l'aménagement de la diversité ethnoculturelle.

La nouvelle politique est un document vaste et dense. En ce sens, il est impossible de faire justice à l'ensemble des innovations qu'elle contient dans le cadre de ce rapport. À titre d'exemple, la politique s'accompagne d'un glossaire précisant le sens de plusieurs expressions utilisées dans le texte, dont les termes « accommodement raisonnable », « discrimination systémique », « intégration » et « laïcité »³. De même, le politique et la stratégie d'action mettent de l'avant des actions ambitieuses pour ce qui est de l'évaluation des politiques, ainsi que le renforcement des connaissances sur la participation et l'inclusion. Bien que dépassant l'objet de cette recherche, il convient donc néanmoins de souligner que plusieurs mesures présentées dans la politique pourraient avoir un effet structurant sur l'action et les débats publics dans les années à venir.

Cette nouvelle politique est organisée autour de deux enjeux clés, soutenus par une vision d'ensemble. Cette vision d'ensemble repose sur trois prémisses, présentées d'entrée de jeu : 1) « L'immigration joue un rôle important pour accroître la prospérité du Québec et la vitalité du français », 2) « Des pratiques plus efficaces de sélection, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes favoriseront leur pleine participation à la vie collective » et 3) « La pleine participation des personnes de toutes origines, en conformité avec les valeurs démocratiques du Québec, est un droit et une responsabilité » (Québec 2015a). Ces prémisses, ainsi qu'un diagnostic des défis contemporains auxquels font face les immigrants et la société québécoise, soutiennent la vision d'ensemble de la politique de 2015. Cette vision est énoncée comme suit : « Le Québec, une société francophone et inclusive, qui vise une plus grande prospérité en s'appuyant sur l'immigration et la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles » (Québec 2015a, 15). Armée de cette vision, la politique vise ainsi à repositionner le Québec par rapport à un contexte changeant qui crée des occasions et des risques pour la province. La politique reconnaît ainsi d'emblée que les immigrants font face à de la discrimination et à des préjugés, tout comme à des problèmes en ce qui a trait à l'insertion professionnelle. En même temps, on y reconnaît que la province doit répondre à une diversification des flux migratoires, ainsi qu'au défi constant de l'intégration des immigrants à la langue française.

Le premier enjeu central de la politique s'intitule « Un Québec misant sur la contribution de l'immigration à sa prospérité et à la vitalité du français ». Sous ce libellé, la politique propose des innovations afin de « miser sur l'apport stratégique de l'immigration permanente et temporaire » au Québec. Celles-ci incluent la mise en place d'un nouveau système d'immigration basé sur le modèle de la déclaration d'intérêt, tel qu'il est déjà en place à Ottawa, en Nouvelle-Zélande et en Australie. On y propose aussi d'établir de nouvelles stratégies et la bonification de programmes déjà en place – par exemple, le Programme de l'expérience québécoise, les services aux

³ Ce glossaire peut être consulté à l'adresse :

http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/Glossaire_ImmigrationParticipationInclusion.pdf

travailleurs étrangers temporaires, ainsi que le recrutement d'étudiants étrangers – afin de favoriser la transition des immigrants temporaires vers le statut permanent. Dans le même ordre d'idées, la politique prône une approche concertée pour le recrutement et la rétention des immigrants entrepreneurs (Québec 2015a, 22-23), ainsi que le déploiement de plus d'efforts pour la reconnaissance des compétences, de l'expérience et de la formation, et ce, bien avant l'arrivée au Québec.

Dans le cadre du premier enjeu, la politique met également de l'avant les actions visant à permettre aux nouveaux arrivants d'effectuer les démarches liées à l'immigration et à l'intégration avec célérité. Pour ce faire, la personnalisation des services et le virage vers les services numériques sont soulignés comme étant importants. La politique propose de maintenir et de bonifier les services en francisation en se basant sur deux programmes centraux – le Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec et l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes – tout comme sur la mise en place d'une offre de programme plus riche de francisation à visée professionnelle.

Le second enjeu de la politique s'intitule « Une société inclusive et engagée à favoriser la pleine participation ». Dans ce cadre, et en reconnaissant les défis liés à des dynamiques systémiques, la politique prône une affirmation et une formalisation de la définition de l'interculturalisme. Cela permettra un « ralliement autour de l'interculturalisme » (Québec 2015a, 25), basé sur une application et une promotion transversale de ce modèle au sein des activités de l'État québécois. Toutefois, la politique souligne aussi l'importance de la formation aux valeurs démocratiques, afin de favoriser l'adhésion et la compréhension de celles-ci au sein de l'ensemble de la société québécoise. À cette fin, des initiatives d'éducation, de formation et de sensibilisation sont présentées comme devant être déployées. De même, on propose de réitérer l'importance de la langue française comme vectrice d'inclusion.

De plus, la politique souligne l'importance d'une approche intégrée à la participation et à l'inclusion. Cette approche repose sur la prise « en compte la réalité des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles au moment d'élaborer les politiques et les programmes généraux. Plutôt que de cibler directement la population immigrante, cette approche propose d'intégrer la reconnaissance de la diversité à l'action publique globale visant le bien-être de toutes et de tous » (Québec 2015a, 40). En ce sens, elle identifie des rôles clés pour les acteurs économiques, les municipalités et les multiples milieux de vie, tout comme elle prône la concertation entre partenaires. La politique souligne également l'importance d'assurer une représentation qualitative et quantitative équitable de la diversité au sein des médias, de la fonction publique et de la société québécoise en générale. Une meilleure représentation et une approche intégrée soutiendront ici des pratiques plus adaptées en éducation, en matière de sécurité et de justice ainsi que dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Méthodologie

Afin de saisir la réaction et, potentiellement, l'expérience des organismes communautaires actifs auprès des nouveaux arrivants, cette recherche s'est basée sur des groupes de discussion. Au total, quatre groupes de discussion furent menés entre septembre et décembre 2016. Les groupes

de discussion, dans ce cadre, ont une valeur en tant que source de connaissance empirique, mais participent aussi au développement du savoir des participants. Par l'échange entre les participants et avec les chercheurs, les organismes ont pu affiner leur compréhension de la nouvelle politique et se mettre au fait des actions des organisations dans leur milieu. L'équipe de recherche tient à remercier l'ensemble des participants pour leur collaboration et le temps qu'ils ont dédiés à cette démarche.

Deux groupes de discussion se sont tenus à Montréal, un groupe de discussion s'est déroulé à Québec et un groupe à Sherbrooke. Ces villes furent choisies afin d'assurer une certaine variation en ce qui touche aux caractéristiques de l'immigration reçue, ainsi qu'aux particularités du milieu des organismes au service des immigrants (Laaroussi, Bernier, and Guilbert 2013). L'ensemble des organismes financés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDI) dans chacune des villes concernées furent invités à prendre part aux groupes de discussion. Au total, 16 organismes ont participé à ces discussions et, dans plusieurs cas, les organismes furent représentés par plus d'une personne lors de l'activité de recherche. Les organismes participants ont inclus des organismes se définissant comme : des communautaires entièrement dédiés aux services aux immigrants, des organisations de représentation d'un groupe national ou ethnique, des organisations de services sociaux au mandat large, dont une des clientèles sont les nouveaux arrivants, ainsi que des groupes représentant des acteurs économiques régionaux ou sectoriels. L'échantillon des participants n'est pas représentatif, ce qui se justifie par le caractère exploratoire de cette recherche. En effet, la nouvelle politique étant encore en train de se mettre en œuvre, il apparaît encore trop tôt pour présenter un portrait systématique des réactions de l'ensemble des acteurs concernés. Néanmoins, les conclusions de cette recherche mettent de l'avant plusieurs pistes de solution pour des analyses subséquentes à cet égard.

Chaque groupe de discussion fut organisé autour d'une série de quatre questions : 1) Est-ce que votre organisme était au courant de l'existence de cette politique? 2) Est-ce que votre organisme a pris une position officielle quant à la nouvelle politique? 3) Quelles sont vos réactions générales quant au contenu de la nouvelle politique? et 4) Est-ce que cette nouvelle politique a affecté le fonctionnement de votre organisme, et croyez-vous que cela soit le cas dans le futur? En plus d'une synthèse des réponses aux questions d'animation, les transcriptions des groupes de discussion furent analysées et codées de façon inductive afin de faire ressortir les thèmes le plus importants mis de l'avant par les participants.

Afin d'assurer la confidentialité des participants, les segments des groupes de discussion cités dans ce texte ne sont pas attribués à des individus, à des organismes, et ne sont pas situés géographiquement. De plus, l'ensemble des citations directes présentées dans ce rapport sont féminisées et dans certains cas, des propos furent quelque peu ajourés ou modifiés afin d'assurer la protection des participants. En raison des relations de financement entre le MIDI et les participants, cette confidentialité est absolument nécessaire.

La connaissance de la politique

Près de la moitié des participants rencontrés étaient au courant de l'existence de cette nouvelle politique. L'autre moitié a déclaré en avoir pris connaissance à la suite des démarches des chercheurs pour organiser les groupes de discussion ou encore l'a appris sur place. Plusieurs

organismes étaient au courant parce qu'ils avaient participé aux consultations ayant mené à la politique. Au sein de l'échantillon, ce sont avant tout les groupes communautaires entièrement dédiés aux services aux immigrants de grande taille qui ont été impliqués dans cette démarche. Ayant déposé un mémoire ou ayant délibéré avec le MIDI, ils avaient été mis au courant en amont de l'élaboration d'une nouvelle politique. Certains des répondants dans cette catégorie ont également assisté aux activités de lancement officiel de cette nouvelle politique.

Plusieurs personnes ont noté avoir appris l'existence d'une nouvelle politique par le truchement des médias et certaines ont souligné avoir reçu une annonce du gouvernement. Toutefois, la majorité des répondants connaissant déjà la politique ont affirmé que c'est la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) qui les avait informés à ce propos. D'autres réseaux communautaires furent également soulignés comme ayant contribué à informer les participants de l'existence et du contenu de la politique. Pour plusieurs, ces courroies de transmission sont cruciales puisque la nouvelle politique est vue comme étant complexe et relativement dense. Une participante ayant lu la politique dans le cadre de ses fonctions s'est exclamée : « On peut dire que je la possède! » Par exemple, un participant relate : « Nous on [ne] prend pas le temps vraiment de tout lire. C'est sûr qu'il y a des gens qui nous informent, mais, est-ce qu'on prend le temps de lire? Non. On [ne] prend pas vraiment le temps de lire parce que nous on s'est dit qu'il y a d'autres groupes qui sont là pour tout décortiquer [...] ». Dans la même veine, les participants ont souligné que, compte tenu du manque de temps et de ressources au sein de leur organisation, il n'était pas possible d'effectuer ce travail.

En conséquence, la majorité des répondants ont signifié ne pas avoir encore constaté d'impact direct de la nouvelle politique sur le travail de leur organisme. De même, ils n'ont pas non plus identifié de position officielle de leur organisation face à la politique. Ils ont toutefois partagé un riche éventail de réactions positives et négatives face au contenu de la politique, ainsi que des craintes et des espoirs quant à sa mise en œuvre.

Réactions à la politique

Réactions positives. Lors des discussions, les intervenants ont souligné que la politique était très bien présentée et qu'elle répondait à un besoin certain. Le caractère daté de la politique de 1991 a été identifié à plusieurs reprises, tout comme l'importance d'avoir une politique phare qui représente avec justesse les dynamiques propres à l'immigration et à l'intégration dans le Québec contemporain. La réaction d'un intervenant résume ainsi assez bien la pensée de toutes les personnes rencontrées : « [...] Moi, je pense que c'est nécessaire ». Le regard positif des intervenants venait toutefois avec un bémol. Les personnes rencontrées ont souvent précisé qu'elles étaient en accord avec les principes de la politique, sans pour autant se sentir à l'aise ou en confiance de dire si elles soutenaient les façons dont ces principes seraient mis en œuvre. Pour plusieurs acteurs, il est tout simplement trop tôt dans la vie de cette politique pour émettre un jugement sur ses conséquences pratiques et sa mise en œuvre. Comme l'a souligné une intervenante : « C'est quand même une bonne politique, mais on s'entend [que c'est] sur papier, que c'est fait bien étape par étape. Là il faut voir comment ça va se traduire sur le terrain, mais les idées sont quand même bonnes ».

Au-delà de cet accord en principes, les participants ont souligné leur satisfaction de voir plusieurs éléments inclus dans la politique. La présence d'une discussion robuste sur le système de francisation et des mentions quant à l'importance de bonifier les services en la matière a été des éléments positifs identifiés par plusieurs participants. De même, la question de la participation économique et de l'intégration en emploi sont traitées de façon moderne et efficace aux yeux de plusieurs participants. À cet égard, plusieurs participants ont noté que l'accent important de la politique sur l'intégration économique répondait aux expériences des acteurs de terrain. Deux participants ont également exprimé de l'espoir quant au fait que le processus de sélection par expression d'intérêt puisse permettre une intégration plus rapide des immigrants au marché de l'emploi québécois. De plus, les participants ont salué les mesures qui visent à faciliter la transition des détenteurs de permis de travail temporaire vers un statut permanent au Québec.

La proposition de définir l'interculturalisme québécois et de légiférer en la matière a été souligné comme prometteuse pour certains participants, mais pas tous. Les personnes soulignant l'intérêt de cette approche ont noté l'impact que pourrait avoir une clarification des concepts pour les débats publics ainsi que pour les immigrants eux-mêmes, dans le cadre de leur parcours d'intégration. D'autres, comme cette intervenante, y voient aussi une façon de mieux diriger l'action de l'État. Elle explique : « [...] Une fois adoptée à l'Assemblée nationale, ça devient une définition qui a un cadre. Maintenant, l'interculturalisme [...] est défini d'une façon par les groupes communautaires, d'une autre façon par les chercheurs, d'une autre façon par certains politiciens, d'une autre façon dans le milieu des affaires [...]. Et l'avantage d'une loi c'est que ça vient [...] le confirmer, de le définir. Et ce qui serait souhaitable, c'est que par la suite, ça soit accompagné de moyens de mise en application, comme la Loi sur le multiculturalisme. Il y a une orientation qui fait partie du gouvernement et un secrétariat, et des fonds... [...] et si ça, c'est défini aussi dans l'interculturalisme, on aurait finalement une définition commune. Si c'est une loi, ça devient une définition commune dans laquelle on peut se référer ensemble ». Cet enthousiasme n'est toutefois pas partagé par l'ensemble des participants, alors que plusieurs considèrent que l'interculturalisme n'est pas un élément prioritaire et craignent le retour de débats tendus autour de cette question.

Un élément qui a recueilli un soutien presque unanime des personnes rencontrées est l'accent que la politique met sur la participation et l'égalité substantive. Pour beaucoup d'intervenants, cette façon de présenter le processus d'intégration et la contribution des personnes issues de l'immigration est très positive et féconde. Comme le souligne la citation suivante, un participant y voit une prise en compte des messages envoyés par le milieu communautaire en matière d'intégration : « [La politique] traduit ce qu'on disait d'une façon éparpillée depuis très longtemps, qu'il faut se préoccuper de l'immigration et pas seulement de l'immigration, mais de l'intégration et de la rétention dans les milieux que de pousser sur la pleine participation réelle. J'aime bien le terme de "l'égalité réelle" ». Lors des discussions, les participants ont identifié que cet accent donne aux organismes et aux immigrants des façons fortes et efficaces de parler des inégalités dans la société québécoise. Il permet aussi de présenter de façon positive le travail nécessaire pour assurer l'intégration réussie des immigrants. Plus encore, pour plusieurs, ces concepts ont comme effet de soutenir la reconnaissance des multiples façons dont les immigrants contribuent à la société québécoise.

Réactions négatives. Les participants ont également émis et partagé des réactions négatives face à la nouvelle politique. Plusieurs personnes ont indiqué qu'elles trouvaient la politique trop dense et que, selon elles, trop de thématiques y étaient couvertes.

Une participante résume son impression de la sorte : « [...] Personnellement, je trouve qu'il y a beaucoup de matériel là-dedans, y'a beaucoup d'enjeux, y'a beaucoup de souhaits ou d'objectifs ... et ... tout ça, que ce soit tous atteignable dans quelques années, ça, je [ne] sais pas ». Comme le montrera la section suivante, ce diagnostic de densité s'accompagnait aussi de l'impression que certains éléments étaient malgré tout manquants dans la politique. Les réactions négatives face à la politique, toutefois, se sont profilées de trois façons principales chez les intervenants rencontrés.

Premièrement, une grande majorité des participants ont émis à maintes reprises des craintes quant à la mise en œuvre de la politique. Pour plusieurs, le risque évident est que cette politique demeure simplement un énoncé de principes et ne change en rien la réalité de terrain. Une intervenante souligne son scepticisme de la sorte : « Cette politique, il faut l'applaudir. C'est fort. Mais elle ne vaut rien si elle n'est pas mise en application ». Une partie de ces réactions peut s'expliquer par le fait que plusieurs des personnes rencontrées connaissaient la politique, mais étaient moins au courant de l'existence et des détails de la stratégie d'action lui étant associée. Toutefois, même pour ceux qui la connaissent, le doute demeure, comme le souligne cette intervenante : « [...] Il y a une stratégie de mise en œuvre. Pis [...] qui est très bonne [...], mais qui doit aussi être appliquée. C'est juste ça! » Pour plusieurs, ce scepticisme est lié à leur expérience de terrain et à un manque général de confiance envers le gouvernement. Une intervenante, par exemple, a longuement entretenu le groupe sur l'exaspération de son organisme face aux principes exprimés par les gouvernements subséquents : « [...] On est toujours un peu blasé [...] Parce que si c'est appliqué, moi je trouve que c'est très bien, la façon [dont] c'est présenté, on s'entend qu'il y a toujours place à s'améliorer [...], mais est-ce que ça va être appliqué? Parce que comme je te dis, comme notre expérience terrain [le montre], c'est vraiment ça [qui manque] ». Même son de cloche d'une autre intervenante « [...] Le commentaire négatif que je vais apporter c'est que, on a senti dans le milieu [une réaction comme] "Ah, encore. Encore un plan d'action qui ne va pas se réaliser". Parce que l'étiquette qui colle beaucoup au ministère de l'Immigration c'est que, y'a eu plein de plans d'action, malgré qu'ils disaient qu'il allait faire une évaluation des plans d'action et tout, la réalité c'est qu'il n'y a pas eu d'évaluation par la suite ou il y avait une évaluation, mais qui reste à l'interne seulement. Et il y a des choses importantes qui ne sont pas réalisées [...]. Alors nous, ce qu'on a senti, c'était où est ce que ça va nous amener? Alors, ça, c'est la crainte. Mais ce n'est pas une raison pour se croiser les bras ». Cette citation illustre parfaitement le désir exprimé par une très grande majorité des participants de s'impliquer, nonobstant leurs craintes, dans la réalisation des objectifs de la politique.

Deuxièmement, plusieurs des personnes rencontrées ont indiqué des craintes spécifiques à la mise en œuvre du processus de sélection par l'expression d'intérêt. Ces craintes se cristallisent autour de deux éléments centraux. Tout d'abord, plusieurs personnes ont exprimé leur doute quant à l'implication des acteurs économiques et, en particulier, des employeurs dans le cadre de ce nouveau système. Ces craintes sont avant tout basées sur l'expérience de plusieurs participants quant à la méconnaissance de ces acteurs en ce qui a trait au système d'immigration, à leur potentiel manque de ressources pour s'impliquer efficacement dans le processus, surtout en ce qui a trait aux PME, et à une certaine réticence pour ce qui est de l'inclusion de travailleurs issus de l'immigration au sein de leurs entreprises. Pour plusieurs des participants, il est d'ailleurs fort

probable que ce système renforce les biais déjà présents sur le marché de l'emploi en ce qui touche à l'idée de « l'expérience québécoise ». Une participante résume ainsi sa pensée : « Comme par exemple, quand on parle [...] d'une meilleure sélection, euh c'est pas parce qu'ils n'ont pas été bien sélectionnés qu'ils ne sont pas capables de trouver du travail. Le problème c'est un manque de ressources [...]. Je ne pense pas que c'est juste un problème de sélection. Si on laisse par exemple les acteurs économiques choisir les immigrants qu'ils veulent, ça ça va rendre par exemple, on va se rendre à être une société homogène. On va, toutes les personnes qui vont immigrer vont se ressembler. Peut-être qu'on va juste avoir des gens blancs, les entreprises et employeurs vont être les mêmes. Et en plus, l'immigration c'est une question de société. C'est pas juste une question d'économie ». Plusieurs participants ont salué le potentiel de ce nouveau système de sélection pour ce qui est de l'amélioration de la participation des futurs immigrants au marché de l'emploi québécois, tout en émettant un bémol important. Pour ces participants, ce nouveau système ne contribue en rien à répondre aux besoins des personnes déjà au Québec et qui sont aux prises avec des défis importants en matière d'intégration économique. En se tournant trop vers l'avenir, pour ces intervenants, on ne s'attaque pas aux forces générant des obstacles à la participation, tout comme on n'offre pas de réponse aux problématiques liées à la rétention des immigrants au Québec.

Troisièmement, tout en reconnaissant l'urgence d'agir en la matière, plusieurs intervenants ont critiqué la politique pour son accent économique et, corollairement, les importantes responsabilités qu'elles font porter à l'immigrant. Pour plusieurs participants rencontrés, les aspects communautaires et sociaux de l'intégration ne sont pas assez discutés dans la politique. Pour d'autres, un malaise se dessine quant à une implicite hiérarchisation des dimensions de l'intégration; tout d'abord, l'accès à l'emploi et, par la suite, l'intégration à la société. Lors des groupes de discussion, plusieurs participants ont débattu entre eux par rapport à cela, dans la mesure où leur expérience de terrain indique que l'accès à l'emploi contribue fortement à faciliter l'intégration et, plus généralement, à répondre aux besoins de base des nouveaux arrivants. Néanmoins, plusieurs personnes ont émis des doutes quant à la capacité de cette politique à établir un objectif entre ces dimensions du processus d'intégration. En lien, plusieurs personnes ont exprimé des craintes quant au poids que cette politique fait porter aux immigrants en matière d'intégration économique, entre autres en ce qui a trait au système d'expression d'intérêt. Plusieurs personnes ont indiqué leur crainte quant à la complexité du processus à l'étranger ainsi que par rapport à ce que les candidats à l'immigration devront investir en matière de temps et de ressources matérielles. Pour d'autres, une fois mis en œuvre, ce nouveau système risque de rendre inacceptables les revendications et critiques formulées par les immigrants auprès de l'État et de la société en matière d'intégration économique.

Éléments à inclure. Ancrés dans la pratique, plusieurs des participants ont formulé des souhaits quant à ce que la politique devrait inclure. Alors que certains de ces participants souhaitent des ajouts, dans d'autres cas, ces éléments sont présents sous une forme ou une autre dans la nouvelle politique. Le fait que les participants les aient soulignés démontre l'importance de continuer à diffuser de l'information sur cette nouvelle politique, tout comme le fait que certains thèmes sont hiérarchisés de façon différente par les acteurs de terrain.

Au nombre des éléments soulignés par les participants, on note les problèmes d'adéquations entre les attentes des immigrants et les réalités du marché de l'emploi québécois, la compétition entre

les organismes pour le financement des services en intégration, les considérations pratiques liées à l'établissement, l'accès aux services pour les personnes au statut temporaire (p. ex. : assurance médicament) et le besoin de services adaptés aux trajectoires particulières d'intégration des conjoints des demandeurs principaux. Dans le cadre de ces discussions, les besoins pour plus de flexibilité en matière de francisation, en particulier un enrichissement de l'offre de cours de français en milieu de travail, furent encore soulignés par les intervenants, ainsi que les demandes du marché de l'emploi pour des employés bilingues et non unilingues francophones. Dans tous les groupes de discussion, les participants ont souligné souhaiter que des moyens pour encadrer le traitement médiatique – à leurs yeux trop souvent sensationnalistes – des questions liées à l'immigration et à la diversité, à tort ou à raison. À l'extérieur de Montréal, plusieurs personnes ont aussi indiqué qu'elles auraient aimé voir incluses dans la politique des propositions quant à une présence plus substantielle du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion à l'échelle locale.

En plus de cette liste, le thème de la sensibilisation des employeurs et des destinations non traditionnelles est ressorti fortement des discussions avec les participants. Une participante explique sa vision de la question clairement : « [Les immigrants], ils parlent français. Le problème c'est que le marché de l'employabilité [sic] n'est pas prêt pour ce genre de chose là. Les employeurs ne sont pas prêts pour ces gens. On n'accompagne pas ces gens-là. Même dans notre politique régionale, maintenant, ils veulent envoyer tout le monde vers les régions, mais est-ce que les régions sont prêtes [à les] accepter? Est-ce qu'elles vont retenir ces gens? » Pour l'ensemble des participants, il n'est ainsi pas suffisant de noter la responsabilité des employeurs et de leur donner un rôle plus substantiel en matière de sélection des immigrants. Il faut aussi les informer, les former et mettre à leur disposition les ressources nécessaires pour que s'opère une transformation des mentalités. Les participants s'entendaient généralement pour soutenir qu'« [...] il faut sensibiliser l'employeur, comme ça c'est mieux ». D'autres vont plus loin, en soulignant qu'à leurs yeux, les transformations nécessaires à une réelle participation économique des immigrants sont éludées par la politique : « Le facteur dont ils ne parlent pas du tout et, en même temps, ce qui est le facteur le plus difficilement mesurable, c'est la capacité des entreprises à pouvoir intégrer – et moi je vous dirais, de façon transparente – les personnes immigrantes [...]. Parce que là le gouvernement tente toujours de céder aux besoins des entreprises ».

Conclusion

Notre recherche démontre qu'à l'heure actuelle, les acteurs de terrain présentent à la fois des réactions positives et négatives à l'égard de la politique de 2015 et, plus largement, face à la potentielle transformation du « modèle québécois ». Les participants accueillent favorablement la nouvelle approche du Québec ainsi que les propositions quant à la clarification de plusieurs concepts. En même temps, les personnes interrogées partagent des craintes quant à la mise en œuvre de la politique et quant à l'impact de nouvelles modalités de sélection. La densité de la nouvelle politique représente également un défi, dans la mesure où le document et ses orientations demeurent difficiles à maîtriser pour certains organismes.

Ces résultats, ainsi que les limites de notre devis de recherche, nous permettent d'identifier trois avenues de recherche pour développer des connaissances probantes sur la nouvelle Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion « Ensemble, nous sommes le Québec ». Premièrement, il serait crucial de recueillir des données auprès des partenaires une

fois que ceux-ci seront en meilleure mesure de commenter la mise en œuvre des mesures et stratégies proposées dans la politique. En effet, au moment de réaliser la recherche, les participants peinaient à réellement lier cette nouvelle politique à des changements dans leur travail et dans les services offerts aux immigrants. Une collecte de données, quelques années plus tard, permettrait ainsi de mieux évaluer les impacts ainsi que de retracer l'évolution des craintes du milieu communautaire en ce qui a trait à la mise en œuvre de politiques par le gouvernement du Québec en matière d'immigration.

Deuxièmement, il serait important d'élargir cette recherche pour couvrir de façon plus exhaustive les différentes régions du Québec, ainsi que pour discerner s'il existe des différences dans la réception, la compréhension et l'analyse de l'impact de la politique selon le type d'organisation. L'échantillon de cette recherche n'est pas assez grand pour différencier de façon significative les réactions de divers types d'organismes agissant avec les immigrants. Pourtant, les variations dans la taille, le mandat, les ressources et dans le niveau de formalisation des relations avec le MIDI pourraient influencer fortement la réaction des organisations face à cette nouvelle politique. De même, la situation géographique des organismes géographiques pourrait avoir un effet considérable sur la réception de ce nouveau document gouvernemental.

Troisièmement, cette recherche montre que la relation entre le MIDI et les participants implique une part de méfiance ou parfois de crainte. Ce sentiment n'est pas distribué également entre les participants et, considérant la taille du groupe sondé, il est impossible d'identifier les facteurs contribuant au développement de ces sentiments. À cet égard, le Québec est un cas d'étude très intéressant dans la mesure où les organismes actifs dans le domaine de l'établissement, de l'intégration et de l'immigration entretiennent des relations privilégiées avec le gouvernement provincial. Ces relations sont soudées par les caractéristiques de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (Accord Gagnon-Tremblay-McDougall) mis en place en 1991. En ce sens, il serait essentiel d'explorer ces facteurs à l'échelle du Québec.

Bibliographie

- Laaroussi, M. V., E. Bernier, and L. Guilbert, eds. 2013. *Les collectivités locales au coeur de l'intégration des immigrants : Questions identitaires et stratégies régionales*. Québec Presses de l'Université Laval.
- Québec. 1990. *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. Montréal: Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.
- Québec. 2015a. *Ensemble, nous sommes le Québec. Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion*. Montréal: Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.
- Québec. 2015b. *Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 Ensemble, nous sommes le Québec* Montréal: Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.